

Fiche de données de sécurité

page: 1/21

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.04.2022

Version: 2.0

Date de la version précédente: 04.04.2019

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 04.04.2019

Produit: **ENERTITE* MD 1602/10**

(ID Nr. 30732840/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 29.05.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

ENERTITE* MD 1602/10

UFI: VQ77-KAR6-U00K-Y28C

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation appropriée: composant de polyuréthane

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:
BASF SE
67056 Ludwigshafen
GERMANY

Adresse de contact:
BASF France SAS
49, avenue Georges Pompidou
92593 Levallois-Perret Cedex
FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732
adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.04.2022

Version: 2.0

Date de la version précédente: 04.04.2019

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 04.04.2019

Produit: **ENERTITE* MD 1602/10**

(ID Nr. 30732840/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 29.05.2024

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (par voie orale)	H302 Nocif en cas d'ingestion.
Acute Tox. 4 (Inhalation - Vapeur)	H332 Nocif par inhalation.
Skin Corr./Irrit. 2	H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Dam./Irrit. 1	H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Globally Harmonized System, EU (GHS) / Système Général Harmonisé, UE (SGH)

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.

Conseil de Prudence (Prévention):

P280 Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux ou du visage.

Conseils de prudence (Intervention):

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.04.2022

Version: 2.0

Date de la version précédente: 04.04.2019

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 04.04.2019

Produit: **ENERTITE* MD 1602/10**

(ID Nr. 30732840/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 29.05.2024

P301 + P312	EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: phosphate de triéthyle, 2-diméthylaminoéthanol, Reaction products of phosphoryl trichloride and 2-methyloxirane, N,N-bis[3-(diméthylamino)propyl]-N',N'-diméthylpropane-1,3-diamine

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir rubrique 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Pas applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Préparation à base de : polyol, ignifugeant, catalyseur, additifs

Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

Reaction products of phosphoryl trichloride and 2-methyloxirane

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.04.2022

Version: 2.0

Date de la version précédente: 04.04.2019

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 04.04.2019

Produit: **ENERTITE* MD 1602/10**

(ID Nr. 30732840/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 29.05.2024

Teneur (W/W): > 10 % - <= 35 %	Acute Tox. 4 (par voie orale)
Numéro CAS: 1244733-77-4	H302
Numéro-CE: 807-935-0	
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486772-26	

| 2,2'-oxydiéthanol diéthylène glycol

Teneur (W/W): >= 1 % - <= 20 %	Acute Tox. 4 (par voie orale)
Numéro CAS: 111-46-6	H302
Numéro-CE: 203-872-2	
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457857-21	
Numéro INDEX: 603-140-00-6	

phosphate de triéthyle

Teneur (W/W): >= 1 % - < 10 %	Acute Tox. 4 (par voie orale)
Numéro CAS: 78-40-0	Eye Dam./Irrit. 2
Numéro-CE: 201-114-5	H302, H319
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119492852-28	

N,N-bis[3-(diméthylamino)propyl]-N',N'-diméthylpropane-1,3-diamine

Teneur (W/W): >= 1 % - < 4,7 %	Acute Tox. 4 (Inhalation - brouillard)
Numéro CAS: 33329-35-0	Acute Tox. 4 (par voie cutanée)
Numéro-CE: 251-459-0	Skin Corr./Irrit. 1B
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119985661-27	Eye Dam./Irrit. 1 H314, H312 + H332

2-diméthylaminoéthanol

Teneur (W/W): >= 0,1 % - < 3,7 %	Flam. Liq. 3
Numéro CAS: 108-01-0	Acute Tox. 4 (par voie orale)
Numéro-CE: 203-542-8	Acute Tox. 4 (par voie cutanée)
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119492298-24	Acute Tox. 3 (Inhalation - Vapeur)
Numéro INDEX: 603-047-00-0	Skin Corr./Irrit. 1B STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire) Eye Dam./Irrit. 1 H226, H302, H312, H314, H331, H335

Les limites de concentrations spécifiques

STOT SE 3, irr. pour le syst. respiratoire: >= 5 %

bis(2-diméthylaminoéthyl)(méthyl)amine

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.04.2022

Version: 2.0

Date de la version précédente: 04.04.2019

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 04.04.2019

Produit: **ENERTITE* MD 1602/10**

(ID Nr. 30732840/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 29.05.2024

Teneur (W/W): $\geq 0,1\%$ - $< 3\%$	Acute Tox. 4 (par voie orale)
Numéro CAS: 3030-47-5	Acute Tox. 3 (par voie cutanée)
Numéro-CE: 221-201-1	Skin Corr./Irrit. 1B
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119979537-18	Acute Tox. 3 (Inhalation - Vapeur) Eye Dam./Irrit. 1
Numéro INDEX: 612-109-00-6	Aquatic Chronic 3 H302, H311, H314, H331, H412

N'-[3-(diméthylamino)propyl]-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine

Teneur (W/W): $\geq 0,1\%$ - $< 3\%$	Acute Tox. 3 (par voie cutanée)
Numéro CAS: 6711-48-4	Acute Tox. 4 (par voie orale)
Numéro-CE: 229-761-9	Skin Corr./Irrit. 1B
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119964469-20	Eye Dam./Irrit. 1 H302, H311, H314

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical. Inhaler immédiatement une dose-aérosol de corticostéroïde.

Après contact avec la peau:

Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau, pansement protecteur stérile, consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans la rubrique 2 et/ou dans la rubrique 11.

Dangers: Les symptômes peuvent survenir à retardement.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.04.2022

Version: 2.0

Date de la version précédente: 04.04.2019

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 04.04.2019

Produit: **ENERTITE* MD 1602/10**

(ID Nr. 30732840/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 29.05.2024

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, poudre d'extinction, mousse, dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, chlorure d'hydrogène, composés phosphorés

Conseil: Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:

Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Sol très glissant en cas de déversement de produit.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de grandes quantités: Pomper le produit. Éliminer le matériel contaminé selon les prescriptions en vigueur.

Résidus: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.04.2022

Version: 2.0

Date de la version précédente: 04.04.2019

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 04.04.2019

Produit: **ENERTITE* MD 1602/10**

(ID Nr. 30732840/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 29.05.2024

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux. Séparer des acides. Séparer des agents oxydants.

Matériaux adaptés: acier au carbone (acier), Polyéthylène haute densité (PEHD), Polyéthylène basse densité (PELD), étain (fer blanc), acier inox 1.4301 (V2)

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

| 111-46-6: 2,2'-oxybiséthanol

Composants avec PNEC

78-40-0: phosphate de triéthyle

sol: 0,596 mg/kg

station d'épuration: 298,5 mg/l

eau de mer: 0,0632 mg/l

sédiment (eau douce): 4,83 mg/l

eau: 0,632 mg/l

| 108-01-0: 2-diméthylaminoéthanol N,N-diméthyléthanolamine

eau douce: 0,066 mg/l

eau de mer: 0,004 mg/l

libération sporadique: 0,661 mg/l

sédiment (eau douce): 0,246 mg/kg

sédiment (eau de mer): 0,015 mg/kg

sol: 0,01 mg/kg

station d'épuration: 10 mg/l

orale (empoisonnement secondaire / secondary poisoning):

La PNEC n'est pas dérivée pour la voie orale, car aucune accumulation dans les organismes n'est attendue.

| 111-46-6: 2,2'-oxybiséthanol

eau douce: 10 mg/l

eau de mer: 1 mg/l

libération sporadique: 10 mg/l

sédiment (eau douce): 20,9 mg/kg

sédiment (eau de mer): 2,09 mg/kg

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.04.2022

Version: 2.0

Date de la version précédente: 04.04.2019

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 04.04.2019

Produit: **ENERTITE* MD 1602/10**

(ID Nr. 30732840/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 29.05.2024

sol: 1,53 mg/kg
station d'épuration: 199,5 mg/l

3030-47-5: méthylbis(2-diméthylaminoéthyl)amine

eau douce: 0,0549 mg/l

eau de mer: 0,00549 mg/l

libération sporadique: 0,549 mg/l

station d'épuration: 100 mg/l

sédiment (eau douce): 0,398 mg/kg

sédiment (eau de mer): 0,0398 mg/kg

sol: 0,0472 mg/kg

orale (empoisonnement secondaire / secondary poisoning): 2 mg/kg

6711-48-4: N'-[3-(diméthylamino)propyl]-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine

eau douce: 0,0079 mg/l

eau de mer: 0,00079 mg/l

libération sporadique: 0,079 mg/l

station d'épuration: 10 mg/l

sol: 0,0282 mg/kg

sédiment (eau douce): 0,164 mg/kg

sédiment (eau de mer): 0,0164 mg/kg

1244733-77-4: Reaction products of phosphoryl trichloride and 2-methyloxirane

eau douce: 0,64 mg/l

eau de mer: 0,064 mg/l

libération sporadique: 0,51 mg/l

station d'épuration: 7,84 mg/l

sédiment (eau douce): 7,6 mg/kg

sol: 1,7 mg/kg

orale (empoisonnement secondaire / secondary poisoning): < 11,6 mg/kg

33329-35-0: N,N-bis[3-(diméthylamino)propyl]-N',N'-diméthylpropane-1,3-diamine

eau douce: 0,137 mg/l

eau de mer: 0,014 mg/l

station d'épuration: 10 mg/l

sédiment (eau douce): 0,6 mg/kg

sédiment (eau de mer): 0,06 mg/kg

air:

Pas de risques identifiés.

sol: 0,6 mg/kg

orale (empoisonnement secondaire / secondary poisoning):

La PNEC n'est pas dérivée pour la voie orale, car aucune accumulation dans les organismes n'est attendue.

Composants avec DNEL

78-40-0: phosphate de triéthyle

consommateur: Exposition à court-terme - Effets systémiques, par voie orale:
13,3 mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale:
1,66 mg/kg

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.04.2022

Version: 2.0

Date de la version précédente: 04.04.2019

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 04.04.2019

Produit: **ENERTITE* MD 1602/10**

(ID Nr. 30732840/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 29.05.2024

travailleur: Exposition à court-terme - Effets systémiques, Inhalation: 93,6 mg/m³

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 11,7 mg/m³

consommateur: Exposition à court-terme - Effets systémiques, Inhalation: 23,12 mg/m³

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 2,89 mg/m³

travailleur: Exposition à court-terme - Effets systémiques, par voie cutanée: 26,6 mg/kg

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 3,33 mg/kg

consommateur: Exposition à court-terme - Effets systémiques, par voie cutanée: 13,3 mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 1,66 mg/kg

108-01-0: 2-diméthylaminoéthanol N,N-diméthyléthanolamine

travailleur: Exposition longue durée - Effets systémiques et locaux, Inhalation: 1,76 mg/m³

travailleur: Exposition à court-terme - Effets systémiques, Inhalation: 5,28 mg/m³

travailleur: Exposition à court terme - effets locaux, Inhalation: 13,53 mg/m³

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 0,25 mg/kg

travailleur: Exposition à court-terme - Effets systémiques, par voie cutanée: 1,2 mg/kg

travailleur: Exposition à court terme - effets locaux, par voie cutanée: 100 µg/cm²

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 0,43 mg/m³

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale: 0,126 mg/kg

111-46-6: 2,2'-oxybiséthanol

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 12 mg/m³

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 21 mg/kg

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 43 mg/kg

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 44 mg/m³

3030-47-5: méthylbis(2-diméthylaminoéthyl)amine

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 0,150 mg/kg

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 0,529 mg/m³

6711-48-4: N'-[3-(diméthylamino)propyl]-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.04.2022

Version: 2.0

Date de la version précédente: 04.04.2019

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 04.04.2019

Produit: **ENERTITE* MD 1602/10**

(ID Nr. 30732840/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 29.05.2024

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 1,47 mg/m³

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 0,17 mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 0,36 mg/m³

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 0,08 mg/kg

consommateur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale: 0,08 mg/kg

1244733-77-4: Reaction products of phosphoryl trichloride and 2-methyloxirane

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, Inhalation: 5,82 mg/m³

travailleur: Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 2,08 mg/kg

travailleur: Exposition à court-terme - Effets systémiques, par voie cutanée: 8 mg/kg

travailleur: Exposition à court-terme - Effets systémiques, par voie cutanée: 14 mg/kg

consommateur: Exposition à court-terme - Effets systémiques, par voie cutanée: 4 mg/kg

consommateur: Exposition à court-terme - Effets systémiques, par voie cutanée: 7 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre à particules d'efficacité moyenne pour particules solides et liquides (par ex. EN 143 ou 149, type P2 ou FFP2).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN ISO 374-1), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN ISO 374-1): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. En complément aux indications sur l'équipement de protection individuelle, le port de vêtements de travail fermés est nécessaire. Lors

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.04.2022

Version: 2.0

Date de la version précédente: 04.04.2019

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 04.04.2019

Produit: **ENERTITE* MD 1602/10**

(ID Nr. 30732840/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 29.05.2024

de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	liquide	
Couleur:	incolore	
Odeur:	faible odeur caractéristique	
Seuil olfactif:		
	non applicable	
Valeur du pH:	env. 7	
	(20 °C)	
Température de solidification:	< 0 °C	
Température d'ébullition:	> 180 °C	
Point d'éclair:	> 110 °C	(DIN 51758)
Vitesse d'évaporation:		
	La valeur peut être approximée à partir de la constante de la loi d'Henry ou de la pression de vapeur.	
Inflammabilité:	non inflammable	(dérivé du point d'inflammation)
Limite inférieure d'explosivité:		
	Non pertinent pour la classification et l'étiquetage des liquides., La limite inférieure d'explosivité peut être de 5 à 15°C en-dessous du point éclair.	
Limite supérieure d'explosivité:		
	Non pertinent pour la classification et l'étiquetage des liquides.	
Température d'auto-inflammation:	> 250 °C	
Pression de vapeur:	< 10 mbar	
	(20 °C)	
Densité:	1,14 g/cm ³	
	(20 °C)	
Densité relative:	1,14	
	(20 °C)	
densité de vapeur relative (air):		
	non applicable	
Solubilité dans l'eau:	difficilement soluble	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):		
	Non applicable aux mélanges., Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques	
Auto-inflammabilité:	non auto-inflammable	
Décomposition thermique:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.	
Viscosité dynamique:	non déterminé	

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.04.2022

Version: 2.0

Date de la version précédente: 04.04.2019

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 04.04.2019

Produit: **ENERTITE* MD 1602/10**

(ID Nr. 30732840/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 29.05.2024

| Propriétés comburantes: non comburant

9.2. Autres informations

Aptitude à l'auto-échauffement: Il ne s'agit pas d'une substance auto-échauffante au sens de la classe 4.2 de la réglementation de transport ONU.

SADT: Il ne s'agit pas d'une substance auto-décomposable au sens de la classe 4.1 de la réglementation de transport ONU.

Radioactivité: non radioactif pour le transport

Miscibilité avec l'eau: partiellement miscible

Autres informations:
Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette rubrique.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Corrosion des métaux:	Non corrosif pour le métal.	
Réactions avec l'eau/l'air:	Réaction avec:	eau
	Gaz inflammables:	non
	Gaz toxiques:	non

10.2. Stabilité chimique

| Le produit est chimiquement stable.

| Peroxydes: Le produit ne contient pas de peroxydes. Le produit/la substance n'a pas tendance à former de peroxyde.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Le produit est chimiquement stable.

10.4. Conditions à éviter

température: < 0 °C

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.04.2022

Version: 2.0

Date de la version précédente: 04.04.2019

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 04.04.2019

Produit: **ENERTITE* MD 1602/10**

(ID Nr. 30732840/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 29.05.2024

acides, agent d'oxydation, isocyanates

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

De toxicité modérée après une inhalation de courte durée. Toxicité modérée après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.

Données relatives à : Reaction products of phosphoryl trichloride and 2-methyloxirane

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): 630 mg/kg (Directive 92/69/CEE, B.1)

Données relatives à : 2-diméthylaminoéthanol

Données expérimentales/calculées:

CL50 rat (par inhalation): 6,1 mg/l 1641 ppm 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)

La vapeur a été testée.

rat (par inhalation): 10 min (IRT)

Pas de mortalité pendant la durée d'exposition mentionnée lors de tests sur animaux, cependant des cas de mortalité ont été observés en cas d'exposition prolongée.

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Peut entraîner de graves lésions oculaires. Irritant par contact avec la peau

Données relatives à : 2-diméthylaminoéthanol

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: Corrosif. (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Données relatives à : bis(2-diméthylaminoéthyl)(méthyl)amine

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: Corrosif. (similaire à la ligne directrice OCDE 404)

Données relatives à : N'-[3-(diméthylamino)propyl]-N,N-diméthylpropane-1,3-diamine

Données expérimentales/calculées:

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.04.2022

Version: 2.0

Date de la version précédente: 04.04.2019

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 04.04.2019

Produit: **ENERTITE* MD 1602/10**

(ID Nr. 30732840/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 29.05.2024

Corrosion/irritation de la peau

lapin: Corrosif. (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données relatives à : N,N-bis[3-(diméthylamino)propyl]-N',N'-diméthylpropane-1,3-diamine

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: Corrosif. (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

| *Données relatives à : 2-diméthylaminoéthanol*

| *Données expérimentales/calculées:*

| *Lésion oculaire grave/irritation*

| *lapin: dommage irréversible (Ligne directrice 405 de l'OCDE)*

| *Données relatives à : N,N-bis[3-(diméthylamino)propyl]-N',N'-diméthylpropane-1,3-diamine*

| *Données expérimentales/calculées:*

| *Lésion oculaire grave/irritation*

| *lapin: dommage irréversible (autre(s))*

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Compte tenu de la structure chimique, il n'existe pas d'indication pour un effet sensibilisant.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

La structure chimique n'entraîne pas de soupçon particulier sur un tel effet.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

La structure chimique n'entraîne pas de soupçon particulier sur un tel effet.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

La structure chimique n'entraîne pas de soupçon particulier sur un tel effet.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

La structure chimique n'entraîne pas de soupçon particulier sur un tel effet.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.04.2022

Version: 2.0

Date de la version précédente: 04.04.2019

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 04.04.2019

Produit: **ENERTITE* MD 1602/10**

(ID Nr. 30732840/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 29.05.2024

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le contact cutané répété avec la substance n'entraîne pas d'effets liés à la substance. Une exposition répétée par voie inhalatoire de la substance n'a pas eu d'effet spécifique à la substance. Une ingestion répétée de la substance n'a pas provoqué d'effets attribuables à celle-ci.

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Autres informations sur la toxicité

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):

Difficilement biodégradable.

Données sur l'élimination:

Difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Ne s'accumule pas de façon notable dans les organismes.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.04.2022

Version: 2.0

Date de la version précédente: 04.04.2019

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 04.04.2019

Produit: **ENERTITE* MD 1602/10**

(ID Nr. 30732840/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 29.05.2024

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Le produit ne contient pas de substances répondant aux critères PBT (persistants, bioaccumulables, toxiques).

12.6. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.7. Indications complémentaires

Halogène adsorbable lié organiquement (AOX):

De par son mode de production, le produit contient des composés halogénés organiques. Il peut contribuer à la teneur en AOX dans les eaux usées ou les stations d'épuration.

Autres informations sur l'écotoxicité:

Eviter la pénétration dans le sol, les eaux superficielles et les égouts. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Incinération en station d'incinération agréée. Les prescriptions réglementaires locales doivent toutefois être respectées.

Code de déchet:

07 02 07* résidus de réaction et résidus de distillation halogénés

Emballage non nettoyé:

Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport	
Numéro ONU ou numéro d'identification:	Pas applicable
Nom d'expédition des Nations unies:	Pas applicable
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.04.2022

Version: 2.0

Date de la version précédente: 04.04.2019

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 04.04.2019

Produit: **ENERTITE* MD 1602/10**

(ID Nr. 30732840/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 29.05.2024

Groupe d'emballage: Pas applicable
 Dangers pour l'environnement: Pas applicable
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

RID

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
 Numéro ONU ou numéro d'identification: Pas applicable
 Nom d'expédition des Nations unies: Pas applicable
 Classe(s) de danger pour le transport: Pas applicable
 Groupe d'emballage: Pas applicable
 Dangers pour l'environnement: Pas applicable
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
 Numéro ONU ou numéro d'identification: Pas applicable
 Nom d'expédition des Nations unies: Pas applicable
 Classe(s) de danger pour le transport: Pas applicable
 Groupe d'emballage: Pas applicable
 Dangers pour l'environnement: Pas applicable
 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Non évalué

Transport maritime

IMDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport
 Numéro ONU ou numéro d'identification: Pas applicable
 Nom d'expédition des Nations unies: Pas applicable

Sea transport

IMDG

Not classified as a dangerous good under transport regulations
 UN number or ID number: Not applicable
 UN proper shipping: Not applicable

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.04.2022

Version: 2.0

Date de la version précédente: 04.04.2019

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 04.04.2019

Produit: **ENERTITE* MD 1602/10**

(ID Nr. 30732840/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 29.05.2024

Nations unies:		name:	
Classe(s) de danger pour le transport:	Pas applicable	Transport hazard class(es):	Not applicable
Groupe d'emballage:	Pas applicable	Packing group:	Not applicable
Dangers pour l'environnement:	Pas applicable	Environmental hazards:	Not applicable
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun connu	Special precautions for user	None known

Transport aérien

Air transport

IATA/ICAO

IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Not classified as a dangerous good under transport regulations

Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN number or ID number:

Nom d'expédition des Nations unies:

UN proper shipping name:

Classe(s) de danger pour le transport:

Transport hazard class(es):

Groupe d'emballage:

Packing group:

Dangers pour l'environnement:

Environmental hazards:

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Special precautions for user

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.04.2022

Version: 2.0

Date de la version précédente: 04.04.2019

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 04.04.2019

Produit: **ENERTITE* MD 1602/10**

(ID Nr. 30732840/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 29.05.2024

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 52, 75, 3

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Listée dans la réglementation ci-dessus: non

Rubrique(s) de la nomenclature ICPE (France): 1510, 2660, 2661, 2662

S'il est prévu d'utiliser les produits pour la fabrication de biens de consommation (ex. les produits destinés au contact avec des denrées alimentaires ou avec la peau, des jouets) ou de produits médicaux, les réglementations nationales et internationales doivent être respectées. Lorsqu'aucune réglementation n'existe, les biens de consommation ou les produits médicaux doivent au minimum être conformes à la législation européenne. Nous vous recommandons de contacter nos départements Ventes et Sécurité des Produits.

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation pour une utilisation sûre a été réalisée pour le mélange et le résultat est documenté aux rubriques 7 et 8 de la FDS

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation aux niveaux de concentration des substances dangereuses, sur la base des résultats des tests et après évaluation par des experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.04.2022

Version: 2.0

Date de la version précédente: 04.04.2019

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 04.04.2019

Produit: **ENERTITE* MD 1602/10**

(ID Nr. 30732840/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 29.05.2024

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Acute Tox.	Toxicité aiguë
Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
Flam. Liq.	Liquides Inflammables
STOT SE	Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux .
H312 + H332	Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H312	Nocif par contact cutané.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.04.2022

Version: 2.0

Date de la version précédente: 04.04.2019

Version précédente: 1.0

Date / Première version: 04.04.2019

Produit: **ENERTITE* MD 1602/10**

(ID Nr. 30732840/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 29.05.2024

correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.